

DUO SUR LA CONSTITUTION 2

Un partenariat enregistré pour couples du même sexe



16 mai
2004
NOUVELLE
CONSTITUTION

Marie-Josèphe Brodard-Yerly, ancienne présidente des Femmes payannes fribourgeoises, à Hauteville, et Paul Grossrieder, ex-directeur du CICR, à Charmey, commentent le projet de Constitution pour le compte de «La Gruyère». Aujourd'hui, ils discutent du partenariat enregistré pour couples du même sexe.

Paul Grossrieder: De quoi parle-t-on au fond? Il ne s'agit pas du mariage, qui d'ailleurs n'est pas placé dans le même article. Mais il s'agit de reconnaître d'autres formes de vie en commun que le mariage. Et en particulier d'enregistrer un partenariat pour couples du même sexe, dans la mesure où, de fait, ce type de vie commune existe et qu'elle est d'ailleurs assez souvent sérieusement envisagée. Je serais contre un mariage homosexuel. Mais reconnaître un partenariat, avec des droits bien définis dans les domaines de compétence cantonale, me convient parce que ça rétablit une certaine égalité de droit. Comme ces couples vivent ensemble, il n'y a pas de raison objective qu'ils n'aient pas certains droits de base, comme lors des successions. Il n'est pas question d'encourager cette vie-là, par opposition à la vie dite «normale» des couples hétérosexuels dans le cadre du mariage. Encore une fois, gardons-nous de créer des mariages homosexuels et n'en faisons pas un modèle pour la vie en société. Sinon, on programmerait la mort de la société.

Marie-Josèphe Brodard-Yerly: Vous avez tout à fait résumé ce que je pense, même si je n'arrive pas à l'exprimer aussi bien que vous [rires]. J'entends dans mon café, ici à Hauteville, que les gens sont formellement opposés à un mariage homosexuel et à l'adoption d'enfants par les couples homosexuels. Je suis moi aussi réservée à ce sujet. Mais comme il ne s'agit pas de cela ici [n.d.l.r.: l'adoption est en effet un domaine de compétence strictement fédérale], je suis favorable à ce PACS. Il faut une tolérance, car des personnes sincères avec elles-mêmes et qui vivent une longue relation endurent beaucoup de souffrances en raison du regard intolérant des autres. Si elles veulent un partenariat, c'est qu'elles souhaitent une relation durable et sérieuse. Il ne s'agit bien sûr pas de l'encourager, mais de respecter la liberté de chacun. C'est un petit pas vers une reconnaissance et davantage de tolérance.

PG: Je trouve, pour parler maintenant des concubins hétérosexuels, qu'il faudra bien un jour ou l'autre que le concubinage sérieux, on s'entend bien, soit

reconnu et qu'il débouche sur un certain nombre de droits.

M-J BY: Mais attendez, il y a le mariage pour cela, c'est déjà bien établi, même si je dois reconnaître que beaucoup de jeunes n'en veulent plus et qu'il y a un malaise à cet égard.

PG: Il s'agirait quand même de reconnaître certains droits aux concubins qui manifestent un amour tout aussi sincère que les couples mariés, s'il dure. N'oublions pas que, historiquement, le mariage n'est pas du tout une affaire d'amour.

L'article 14
«La liberté de choisir une autre forme de vie en commun que le mariage est reconnue. Le droit d'enregistrer un partenariat pour les couples du même sexe est garanti.»

M-J BY: C'est vrai, vous avez raison, c'était un simple contrat.

PG: Exactement, un contrat, souvent sur des bases financières...

M-J BY: Et souvent, il servait avant tout à préserver l'épouse.

PG: C'est juste, et puis les mariés avaient leur vie amoureuse à côté. On songe aux fameuses courtisanes, etc.

M-J BY: Ça ne s'est pas vraiment arrêté [rires].

PG: On a quand même évolué vers une forme de mariage d'amour, à un moment donné. Ici en tout cas, car il existe encore, dans certaines sociétés, cette notion de mariage en tant qu'échange économique. L'un et l'autre apportent, qui du terrain, qui du bétail...

Propos recueillis par
Sébastien Julian

DANS LES COMMUNES

Les bénéficiaires sont de mise

GRUYÈRES

– Rien n'est encore fait pour la fusion avec Le Pâquier. Tout va se jouer ces prochaines semaines entre Le Pâquier et Gruyères. Mais, à ce stade, «aucune décision ferme n'a été prise», a expliqué lundi soir à l'assemblée communale Christian Bussard, syndic de Gruyères. Pas moins de cinq commissions vont plancher sur les tenants et aboutissants de la fusion. Elles devront analyser en profondeur la réorganisation des administrations, mais aussi s'intéresser au taux de l'impôt.

Les cinq commissions auront des séances plénières à la mi-juin et au début juillet. A l'issue de ces discussions, les détails du rapprochement seront arrêtés. Et, pour que les deux communes touchent le subside cantonal d'encouragement, il faudra déposer le projet de convention de fusion vers la mi-septembre.

Si tout roule, les deux assemblées de citoyens devront donner leur bénédiction à ce mariage dans le courant du printemps 2005. La fusion entrerait en vigueur le 1^{er} janvier 2006. La nouvelle commune s'appellerait Gruyères et compterait quelque 2500 habitants.

Le conseiller communal radical Eric Gremion quittera l'Exécutif de Gruyères à la fin mai. Il se retire, après huit ans de fonction, pour des raisons professionnelles, a annoncé Christian Bussard. C'est en fait le troisième départ de l'Exécutif en une année. Le Parti démocrate-chrétien et le Parti socialiste ont aussi vu un de leurs membres changer au sein du Conseil communal.

Quant aux comptes 2003, ils sont bons. Ils se bouclent avec un bénéfice de plus de 15 900 francs pour un total de charges de 10,8 millions de francs. Sans oublier la création de nouvelles réserves pour plus de 100 000 francs en vue de travaux routiers et des amortissements de l'ordre de 200 000 francs.

LE PÂQUIER

– Des souhaits avant une fusion. Les répercussions de la taxation annuelle, le passage de la classe 4 à 5 et des désinvestissements expliquent les bons comptes 2003 du Pâquier, acceptés en assemblée communale mardi soir: ils bouclent sur un bénéfice de 76 700 francs, pour un total de charges de presque 4,3 millions. Le budget prévoyait un déficit de 29 000 fr. Des amortissements complémentaires ont pu être effectués pour 507 000 fr. Le Pâquier a investi 23 000 francs l'an dernier. Ils concernent avant tout des réfections de routes, la participation de la commune au poste d'attente PC du CO de La Tour-de-Trême et l'achèvement du plan général d'évacuation des eaux.

La cinquantaine de citoyens présents a également reçu une information sur l'étude en vue d'une éventuelle fusion avec Gruyères. Cinq commissions ont été nommées, chargées d'analyser les différents paramètres. Pour sa part, l'Exécutif du Pâquier se dit sensible au fait que l'ensemble de son personnel trouve place dans la commune fusionnée, que le bureau communal, aujourd'hui au centre de



arch - C. Haymoz

Tout va se jouer ces prochaines semaines entre Gruyères et Le Pâquier

Gruyères, soit délocalisé à Pringy et que la déchetterie du Pâquier soit maintenue. Le syndic Jean-Louis Aubry a également signalé que la nouvelle entité, avec ses 2500 habitants et ses cinq villages, «justifierait l'instauration d'un Conseil général».

Vers la mi-septembre, un projet de convention devrait être présenté au Conseil d'Etat. Suivra une séance d'information à la fin de l'année. S'il devait y avoir fusion, elle entrerait en vigueur le 1^{er} janvier 2006.

LA ROCHE

– La Roche. Belle année comptable. Comme la plupart des autres communes, La Roche ressent cette année encore les effets du passage à la taxation annuelle. Les comptes 2003, acceptés lundi soir par les 45 citoyens de l'assemblée communale, bouclent sur un léger bénéfice de 180 francs, pour un total de charges de 7,7 millions. Des amortissements extraordinaires ont pu être effectués pour 2 millions, relève le syndic Frédy Bergmann.

Par ailleurs, 1,7 million a été investi l'an dernier, entre autres pour la réfection de la route de Montsofloz et pour un collecteur. Pour ce même objet, un crédit complémentaire de 84 000 francs a en outre été accordé.

Les Rochois ont également pris connaissance des prochaines étapes en vue d'une éventuelle fusion avec Pont-la-Ville, Hauteville et Corbières. Une séance d'information aura lieu le 27 mai et les quatre communes voteront le 18 juin.

HAUT-INTYAMON

– Avec le fonds de fusion. Quelque 90 citoyens étaient réunis mardi soir à Albeuve pour l'assemblée communale de Haut-Intyamou. Ils ont approuvé les comptes 2003, qui présentent un bénéfice de 36 400 francs, pour un total de charges de 5,6 millions. Des amortissements supplémentaires pour 52 600 fr. ont pu être effectués. Du côté des investissements, l'année était particulière pour la commune: Haut-Intyamou a reçu en 2003 le fonds

d'encouragement pour la fusion, soit 690 000 fr. D'où un total de produits de 890 000 fr. Quelque 260 000 francs ont été investis, notamment pour des routes forestières, la réfection de fenêtres d'un immeuble, des travaux concernant le réseau d'eau.

Haut-Intyamou a également accepté les statuts du projet Regio Plus Vanil-Noir et Préalpes de la Gruyère. «Sous réserve que suffisamment de communes y adhèrent», précise le syndic Pierre Geinoz.

VILLARVOLARD

– Extension planifiée du réseau d'eau. Le compte de fonctionnement de Villarvolard s'est lui soldé – après 166 000 francs d'amortissements supplémentaires – sur un bénéfice: 747 francs, pour un total de charges de 942 000 fr. Grâce à l'encaissement de diverses subventions, le compte des investissements a bouclé sur un excédent de produits de 120 000 fr. Les 19 citoyens présents à l'assemblée de lundi soir ont par ailleurs accepté d'inscrire au budget 2004 une dépense supplémentaire de 100 000 fr., destinée à l'extension du réseau d'eau de la commune.

CERNIAT

– Des comptes dans le noir. Vingt-neuf citoyens ont pris connaissance, mardi soir à Cerniat, du bon résultat des comptes: la commune boucle en effet l'exercice 2003 – après des amortissements supplémentaires de quelque 100 000 francs – avec un bénéfice d'un peu plus de 12 000 francs, pour un total de charges de 1,6 million.

Les Cerniatins ont par ailleurs donné leur feu vert à deux investissements: 25 000 fr. sont destinés au financement du pont provisoire situé près de La Valsainte, et 30 000 francs ont été débloqués pour des travaux d'entretien sous le pont de la Cuetze.

A l'heure des divers, le syndic Henri Buchs a encore informé ses concitoyens de la volonté de l'Exécutif de promouvoir les terrains à bâtir communaux.

PP-EB-CS

LE CHIFFRE DU JOUR

58

L'assemblée constituante, composée de 130 élus, a tenu 58 séances plénières entre 2000 et 2004 auxquelles il faut ajouter les 194 séances des commissions thématiques, sans oublier des dizaines d'autres pour la présidence (21), le bureau (30), les commissions spéciales (22), la commission de rédaction (18) et la conférence des présidents (4).

Aucune analyse pertinente n'a été élaborée pour définir les coûts que vont engendrer les innombrables dispositions supplémentaires de la nouvelle Constitution.

Est-ce une attitude responsable pour notre canton?



Chambre fribourgeoise
du commerce, de
l'industrie et des services

Freiburgische Industrie-,
Dienstleistungs-
und Handelskammer

LE 16 MAI
Osons dire
NON
à la nouvelle
Constitution